

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME D'ALARME



■ informations sur le bénéficiaire

Civilité : Madame Monsieur

Prénom :

Nom :

Adresse du logement concerné :

Locataire Propriétaire

Adresse mail :

N° de tél. fixe : et/ou portable

■ Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) :

Résidant :

Certifie sur l'honneur :

- L'exactitude des informations et des documents transmis dans le présent dossier de demande de subvention.
- Le logement précité demeure ma résidence principale et n'a aucunement été équipé antérieurement par ce type de matériel.
- Je reconnais avoir pris connaissance des informations contenues dans le règlement ci-joint.

Fait à Le

Signature du demandeur

Préambule

Dans le cadre de sa politique de prévention et de lutte contre les cambriolages, la municipalité met en place un dispositif d'aide financière destiné à encourager l'acquisition ou la location d'un système d'alarme ou de télé-vidéo-surveillance anti-intrusion.

Cette aide vise à offrir aux Rueillois un soutien concret pour renforcer la sécurité de leur domicile.

Article 1

Les bénéficiaires de la subvention doivent être propriétaires ou locataires d'une habitation utilisée à titre de résidence principale située à Rueil-Malmaison.

Article 2

L'habitation ne doit pas être équipée d'un système d'alarme anti-intrusion.

Article 3

L'aide concerne l'acquisition ou l'abonnement de systèmes d'alarme et de télé-vidéo-surveillance anti-intrusion respectant les normes et certifications françaises et européennes en vigueur, vendus et/ou installés par un professionnel agréé.

Article 4

L'aide financière correspond à 30 % du coût total TTC, dans la limite de 300€. Elle est accordée pour une première acquisition ou location d'un système d'alarme ou de télé-vidéo-surveillance anti-intrusion, mais pas pour le renouvellement d'un dispositif existant.

Article 5

L'aide sera versée en une seule fois par mandat administratif sur d'une facture acquittée et fourniture d'un relevé d'identité bancaire.

Documents à joindre à la demande de subvention

- Le formulaire de demande complété et signé.
- La facture acquittée datant de moins de six mois, émise par un vendeur ou installateur agréé, et postérieure au 1er mars 2025.
- Ou un contrat de location ou d'abonnement établi pour la première année uniquement, au nom et à l'adresse du demandeur, et postérieur au 1er mars 2025.
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
- La ou les facture(s) acquittée(s) au nom et adresse du demandeur datant de moins de 6 mois d'un vendeur ou installateur agréé.
- Un relevé d'identité bancaire.
- La photocopie de la pièce d'identité.
- L'attestation sur l'honneur signée par le demandeur.

À envoyer à l'adresse mail suivante: clspd@mairie-rueilmalmaison.fr